Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Chemazé - Tome I

Chemazé, c^on^ et arrond. de *Château-Gontier* (7 kil. S.-O.).

Anciens noms

O. de Camaziaco, v. 1060 (Cart. de la Trinité de Vendôme, ch. 179). — *J. de Camaziaco,* v. 1107 (Ibid., t. II, p. 182). — *Ecclesia Sancte Marie de Camazeio,* 1136 (Cart. de la Roë, ch. V). — *Prior de Camaseio,* v. 1150 (Ibid., f. 89). — *O. de Chamaziaco… R. de Chamazeio,* v. 1160 (Cart. du Ronceray, ch. 160, 161). — *Homines S. Marie de Chamatheio,* 1179 (Ibid., ch. 162). — *Burgus de Chamazé,* 1251 (Chart. de la Roë, vol. 42, f. 141). — *Curatus eccl. parrochialis de Chemazé,* 1398 (Arch. nat., X1a. 45, f. 168). — *La ville de Chemazé,* 1453 (Aveu de Château-Gontier). — *Prieuré cure Notre-Dame de Chemazé,* 1783 (Pouillé).

Géographie physique

Géologie. — « Les graviers pliocènes de la forêt de Valles couvrent une grande surface, dont les limites très découpées sont en relation avec la topographie ; ils occupent les hauteurs et cachent les schistes précambriens, qui sont visibles dans toute la partie méridionale de la commune, sauf au village du Mortier où les mêmes graviers réapparaissent à la cote 87. Vers le S., une bande gréseuse avec minerai de fer, orientée suivant la direction générale des couches, c'est-à-dire O.-N.-O. E.-S.-E., apparaît au S. de Chemazé, allant de Bourg-Philippe vers la Gautraie, au N. du village des Forges. » D.-P. Œ.

Le territoire occupe la partie méridionale du plateau d'une faible altitude (93 m.) qui, du N. au S., de Saint-Gault à Chemazé, sépare le bassin de la Mayenne de celui de l'Oudon. Le ruisseau de Ménil, affluent de la Mayenne, pénètre plus au cœur de la paroisse, mais les ruisseaux d'Ampoigné et de la Gravelle à l'O., de la Sazée au S., affluents de l'Oudon, l'atteignent aussi. La forêt de Valles (V. ce mot) couvre la région N. — Les textes font connaître : le grand chemin de Chemazé à Mollières (1535) ; le grand chemin de Chemazé à Angers (1448), probablement le même que le précédent ; le grand chemin de Chemazé à Craon (1550) ; enfin le « chemin pellerin comme l'on vait de Chemazé au Mont-Saint-Michel » (1448, 1556) ; sa continuation vers un passage de la Mayenne en face de Daon est visible sur les cartes et le cadastre. La route nationale de Château-Gontier à Segré traverse la commune du N.-E. au S.-O., passant au bourg, qui est relié par des chemins vicinaux (sauf celui de Mée) avec Saint-Fort (3 kil. E.) ; Ménil (8 kil. S.-E.) ; Mollières, bourg et paroisse de la même commune (4 500 m. S.-E.) ; Saint-Sauveur-de-Flée (4 kil. S.) : Bourg-Philippe, autre bourg et paroisse de la commune (3 500 m. S.-O.) ; Mée (7 kil. O.) ; Ampoigné (3 kil. N.-O.) ; Laigné (7 kil. N.) ; Bazouges et Château-Gontier (7 kil. N.-E.). La commune est aussi desservie par la ligne ferrée de Château-Gontier à Segré sur laquelle s'est greffé, en 1878, le tronçon de Chemazé à Craon.

Superficie, cadastrée en 1833 par M. Ferré, 3 853 hect. — En 1696, on comptait 42 métairies, « fonds médiocre, 3 952 arpents, savoir : 1 642 en terres labourables, 496 en prés, 820 en pâture, 680 en bois, 278 en landes et terres ingrates, 14 en vignes, 20 en étangs ». Le prieur percevait, en 1505, sur la terre de Saint-Ouen, « deux charges de froment à la mesure de Chemazé qui est bien grand mesure ». La vigne, insignifiante au XVII^e^ s., était un des principaux produits du sol au XV^e^ s. (Aveux de Château-Gontier).

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 35, de 1607 à 1617 ; — 310 feux en 1688 ; — 318 feux en 1696 ; — 336 feux en 1700 ; — 345 feux en 1715 ; — 1 362 hab. en 1726 ; — 331 feux en 1732 ; — 384 feux en 1766 ; — 1 714 hab. en 1803 ; — 1 835 hab. en 1821 et 1831 ; — 1 766 hab. 1841 ; — 1 846 hab. en 1851 ; — 1 856 hab. en 1861 ; — 1 779 hab. en 1871 ; — 1 713 hab. en 1881 ; — 1 654 hab. en 1891 ; — 1 374 hab. en 1898, dont 600 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 135 villages, fermes, closeries ou écarts. En dépendent les deux succursales de Bourg-Philippe et de Mollières, les châteaux de Saint-Ouen, de la Gautraie, des Écorces. On comptait 85 fermes, en 1843, dans la seule paroisse de Chemazé.

Bureau de poste et de *télégraphe.* — Chef-lieu de *perception* pour Chemazé, Ampoigné, Laigné, Ménil et Saint-Fort.

Foires et marchés

Foire ancienne : A la Saint-Barthélemy. Le seigneur du Verger en avait la coutume en 1414. La « cohue » de Chemazé est mentionnée dans un acte de 1252. — *Foires modernes* : le 8 avril et le 8 août. établies en 1817. — *Marché* de denrées créé en 1838, le mercredi.

Assemblée

Assemblée à la Trinité.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse autrefois du diocèse d'Angers, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, et du doyenné de Craon, de l'élection, du ressort judiciaire et du grenier à sel de Château-Gontier ; — du district de Château-Gontier et chef-lieu de canton pour : Chemazé, Ménil et Saint-Fort, en 1790 ; — réunie au diocèse du Mans par le Concordat, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII ; — de l'archiprêtré et du doyenné de Château-Gontier. Vicariat par décret du 16 avril 1821.

L'*église,* qui est sous le vocable de l'Assomption, comprenait primitivement une simple nef et un chœur à chevet droit flanqué au N. par la tour ; elle a été augmentée, en 1853, de deux bas côtés. L'abbé Tournesac, architecte, a eu soin de conserver dans cette restauration le style roman de l'édifice. La grande fenêtre ouverte alors dans le pignon occidental s'harmonise également avec la porte qu'elle surmonte, même pour le choix des matériaux, roussard de teinte sombre qui donne un caractère sévère à l'édifice. La construction des bas côtés a motivé l'installation à l'entrée du chœur d'un nouveau et riche autel en marbre blanc, mais on a conservé heureusement l'autel et le retable anciens qui garnissent le fond du chœur et qui sont d'un grand effet. Les petits autels de même genre sont moins riches. On conserve des statues anciennes de sainte Barbe, sainte Émérentienne et sainte Claire. Une cloche fut fondue, en 1774, par Étienne Le Courant, de Rennes.

Fondations : la chapelle Saint-René de la *Brossinière,* fondée par René de Juigné vers 1520 ; — la prestimonie des *Pichons* ; titulaire en 1574, Jean *Moreau* ; la fabrique possédait sur ce bénéfice un dossier de dix-huit pièces (1790) ; — la chapelle *Saint-André* qui avait une rente de 5 ℔ sur la maladrerie. — La boîte des Trépassés jouissait d'un grand nombre de petites rentes, à charge de services. — *Confréries* : Notre-Dame de Chemazé, dont les confrères sont cités aux assises de Saint-Ouen en 1524 ; du Saint-Sacrement, ayant des statuts donnés par l'évêque d'Angers.

Au bourg est une petite chapelle dite de Notre-Dame-de-la-Rose. On lit au-dessus de la porté cintrée : 1743. *J'ai été faite aux frais de F. Salmon ; la pierre a été donnée par Louis Belouin de Daon. J'ai été restaurée en* 1866 *aux frais de J.-B. Gazeu, prêtre.* Cet oratoire, construit près de la prairie de Saint-Jean, est, croit-on, sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Jean dont il est fait mention dans une confirmation des biens de l'abbaye de la Roë par Lucius III en 1184.

Prieuré-cure, à la présentation de l'abbé de la Roë. D'après l'accord conclu, 1505, entre le prieur et l'abbé Guy Le Clerc, une partie des revenus du prieuré de Chemazé revenait à la mense abbatiale et au couvent pour les fondations du diaconat et du sous-diaconat. Le prieur devait avoir : « les offertes et oblations de l'église parochial avec toutes les prémices, fors et excepté les lieux, terres et domaine qui demeurent à l'abbaye » ; 20 charges de seigle et 2 charges de froment à prendre au lieu de Saint-Ouen ; 5 setiers de seigle, 2 pipes de vin clairet ; les dîmes et oblations dans toute l'étendue de la paroisse, y compris le territoire des deux succursales de Mollières et de Bourg-Philippe, excepté le jour anniversaire de la consécration de ces églises. Le domaine de Saint-Aubin (V. ce nom), donné au prieuré par Guy Le Clerc, fut vendu nationalement, le 7 février 1791, pour 20 300 ℔.

Prieurs-curés, tous chanoines réguliers : Girard de l'*Isle,* vers 1150. — *Geoffroy* de Chemazé, religieux de la Roë du temps de l'abbé Michel, 1149-1168. — *Laurent,* avant 1321. — Michel *Richer,* convoqué à l'élection de l'abbé de la Roë, 1404. — Robert *Chastel,* étudiant en l'université de Paris, 1405, 1411. — Bonabin *Piquori* dépose à l'enquête sur l'élection de l'abbé Guy de Scépeaux, 1428. — Guyon *Cognard* (sans date). — Gervais *Cousin,* 1496. — *Sesbron Mordret,* vicaire de l'abbé de la Roë, 1501, 1509. — En 1561 et les années suivantes, les registres sont signés par des vicaires : Jean Merlet, Jean Bruneau, etc. — Pierre *Bellanger,* demeurant au bourg d'Izé, 1594. — Barthélemy *Mauxion,* 1597, 1632, le premier cité dans les registres paroissiaux, paraît aussi le premier curé résident. — Mathurin *Lelardeux,* 1638, 1656. — Barthélemy *Cottin.* 1658, inhumé dans l'église, le 12 novembre 1662. — Charles *Gravé,* 1662, 1685. — Jean *Goby,* 1688 ; il demeurait, 1697, au prieuré de Fontaine-Couverte, où il se démet de celui de Chemazé. — Jacques *Aubé de Bracquemont,* 1698, 1705. — Philippe *Régnard,* tonsuré à Orléans, 1672, ordonné sous-diacre à Pamiers, 1674, prêtre à Conserans, 1676, entre en possession le 11 décembre 1705, † 1710. — Jacques *Boucher,* 2 juin 1710, 1726. — Nicolas-Charles *Pignon,* licencié en théologie, « prieur de Chemazé et de Bourg-Philippe », 1727, 1730. — Pierre *Rivet,* 1730, démissionnaire, 1735. — Jacques *Boucher* ou *Bouchier,* 1735, inhumé dans l'église, le 13 février 1767, à l'âge de quatre-vingts ans. — *Goyau,* 1767, 1768. — Jean *Bazile,* prieur du Plessis-Milcent, 1768, démissionnaire, 1771. — Jean *Gentilhomme,* né à Angers, 1737, installé curé de Chemazé au mois de décembre 1771, prêta, en 1791, le serment schismatique, fut élu officier municipal et destitué de cette fonction par arrêt du directoire, le 9 janvier 1793. Il apostasia et livra ses lettres de prêtrise, le 7 février 1794. Le 5 pluviôse an IV (25 janvier 1796) il jouissait tranquillement à Château-Gontier d'une pension de l'État. Après avoir abjuré ses erreurs, il fut maintenu dans sa cure au Concordat et mourut le 18 mars 1808. René Lemesle, vicaire, qui avait d'abord prêté un serment restrictif, finit par suivre l'exemple de son curé et fut nommé, le 2 août 1791, curé intrus. de Vergonnes (Maine-et-Loire). Il fut remplacé par Violay, qui signe son premier acte le 13 septembre 1791. — Charles-Nicolas *Saudereau,* qui avait été vicaire de Chemazé avant 1790, nommé curé, 1808, lègue, le 9 décembre 1822, à l'église un calice, un ciboire, des ornements, et à ses successeurs tous ses livres, † 1823. On voit dans l'église son inscription et celle de Jean Gentilhomme. — François *Éperon,* 1823, † 1875, fonda l'établissement des sœurs. Par son testament du 6 septembre 1873, imprimé et distribué à ses paroissiens, il donne au presbytère sa bibliothèque. — Jean-Baptiste *Goupil,* 1875, † 1894. — *Pichon,* 1894-1897. — *Pottier,* 1897. — *Leblanc,* 1898.

La maison seigneuriale de Saint-Aubin, avec beau domaine, « située au-dedans du bourg à un gest de pierre de l'église », fut donnée, 1505, par l'abbé Guy Le Clerc pour servir de demeure aux prieurs, en place « du prieuré

antique et bien loing du bourg ». En 1810, cette maison fut cédée à la commune, pour servir de presbytère, par M. Bonneau-Touchebaron qui l'avait achetée, à charge d'une rente viagère de 300 fr. et de la somme de 400 fr. une fois versée.

Le « *cymetière* de Chemazé » a comme abornement des clos de vignes, et se raccorde au grand chemin par une « ruelle », XV^{e} s. — Le cimetière est près du presbytère de temps immémorial.

Écoles

École laïque pour les garçons. Des classes avaient été construites en 1840 pour des Frères, mais le projet n'eut pas de suite. — École de filles tenue par les sœurs d'Évron depuis 1839, laïcisée en 1897, et, l'année même, ouverture d'une école et d'une *salle d'asile* par les anciennes titulaires congréganistes.

Établissements de charité

Le *bureau de charité* a un budget de 1 376 fr.

Féodalité

Féodalité. — Aux XI^{e} et XII^{e} s., le nom de Chemazé est porté par un grand nombre de personnages qu'on doit regarder comme des principaux vassaux de Château-Gontier, puisqu'Alard de Château-Gontier donna, vers 1107, Jaguelin et Eudes Leroux de Chemazé, « ses barons », comme caution de ses promesses envers l'abbaye de Vendôme. Jaguelin de Chemazé, héritier d'Eudes, son père, et de Robert, son frère aîné, confirma aux religieuses du Ronceray ce qu'elles possédaient dans son fief et leur donna un châtelier, *castellare quoddam,* vers 1160, et Lucas, probablement son fils, après avoir vexé les sujets des religieuses, répara ses torts en 1179. Guy de Chemazé dont le fils nommé Guyon prit l'habit à Saint-Aubin d'Angers en 1187, est le dernier de ce nom que je rencontre à Château-Gontier. — Dès avant le XV^{e} s., les barons de Château-Gontier sont seigneurs de Chemazé, y ayant, outre la forêt de Valles et d'autres domaines, les plus beaux de la baronnie, des dîmes, four à ban au bourg, droit de chasse, etc. En 1474, René, duc d'Alençon, vendit les seigneuries de Poil-Géline et de Chemazé pour 10 489 écus à Pierre Le Camus et renonça presque aussitôt à son droit de réméré moyennant une somme de 2 495 écus. L'acheteur n'était pas en règle avec la justice de Louis XI ; il fit don au redoutable monarque de son acquisition, y ajoutant même une somme de 3 000 ℔, « en considération de ce que ledit seigneur luy a remis et pardonné les cas qui lui estoient mis sus ». Le roi gratifia de ces deux terres Pierre de Rohan, seigneur de Gyé, 1476. Enfin, en 1497, le curateur de Charles, duc d'Alençon, retira pour 10 000 écus ce bien de famille des mains de Pierre de Rohan ; Amaury de la Barre, auditeur des comptes de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, en prit possession en son nom en 1499. — Au XVII^{e} s., le seigneur de la Brossinière voulut supplanter son suzerain ; il fit enterrer, en 1652, un de ses enfants dans l'église, s'attribua des droits honorifiques et exigea même des corvées des sujets de la baronnie. Mais Nicolas du Bailleul démontra que l'église et la paroisse étaient entièrement dans l'enclave de sa baronnie, et fit planter un poteau à ses armes comme seigneur féodal et fondateur. Il ne fut plus inquiété dans ses droits jusqu'à la Révolution.

Notes historiques

Notes historiques. — Les noms de localités relativement anciens sont : Bourg-Philippe et Mollières (paroisses) ; Villesouriz, Maz, Nerville, Gastines, Belleville, Burson. — Dès le XI^{e} s., le Ronceray est doté d'un domaine dans la paroisse. — La Roë possède les trois églises du territoire de Chemazé presque dès sa fondation, puisque la confirmation lui en est faite par le pape en 1136. — Les noms de la Temperie et de la Templerie indiquent

d'anciennes possessions des Templiers dont d'ailleurs il est fait mention dans les archives du grand prieuré d'Aquitaine. — Du 8 au 17 avril 1562, de juillet à novembre 1586, en novembre et décembre 1592, les lacunes et le désordre qu'on remarque dans les registres paroissiaux sont l'indice des troubles de cette époque et de leur répercussion dans la paroisse. Le 19 juillet 1593, « Jehan Roger, capitaine de M. de la Perrière », est parrain à Chemazé. — Juin 1605, la contagion est telle que les enfants à baptiser sont portés à Bourg-Philippe. — Le 15 août 1792, malgré les ordres du juge de paix Dutertre et le secours que lui apportent les gardes nationaux et deux officiers venus de Château-Gontier, le recrutement ne peut avoir lieu. Un garçon de ferme, monté sur une borne, leur signifie que personne ne partira et qu'ils peuvent se faire défendre par les acquéreurs de biens nationaux. — *Jambe-d'Argent* désarma le poste républicain au mois de janvier 1795.

Maires

Maires : Desnoës, 1791. — Pierre *Leroyer,* 1798. — Julien *Chevrolier,* au château de Saint-Ouen, an VIII, an XII. — *Bource,* 1821, 1830. — *Mahier,* 1835, 1836. — *Goyau,* 1840. — *Delaunay,* 1850. — *Le Cercler,* 1855-1858. — *Bource,* 1858-1862. — *Gavillard,* 1862-1866. — *Couet,* 1866-1867. — *Gasnier,* 1867-1880. — *Couet,* 1880-1888. — Comte de *Sèze,* 1888.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1559. — Quelques tit. à la fab. et un inventaire de 1790. — Arch. de la Vienne, H/3. 142, 145, 146. — *Rev. du Maine,* t. XXIII, p. 252. — Arch. de la M., B. 2 296, 2 298, 2 723, 2 883 ; Corresp. administ. 1817. — Cart. du Ronceray, ch. 160-163. — Bibl. nat., fds. fr., 18 945, 22 450. — *Bull. de la Comm. hist. de la M.,* t. XIII, p. 254, t. XIV, p. 129 et suiv. — Cart. de la Roë, f. 23, 48, 89 et passim. — R. Gadbin, notes mss.

Localités

Pour les localités, voir les art. : *Bourg-Philippe, la Brossinière, Gastines, Mollières, Saint-Aubin, Saint-Ouen.*